

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2017**

Présents : Françoise FONTANA, Olivier ULRICH, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT, Cyrille BOULLLOUD, Nancie FROMONT, Claude GARAPON, Jacques CLAY, Elisabeth SCIUS, Isabelle PATUREL, Stéphane VINCENT, Jean-Noël CAUSSE, Jean-Michel TAILLANDIER

Absents : Michèle NASRAOUI

Absents excusés : Aurélien DAUTREY

Secrétaire de séance : Olivier ULRICH

Ouverture à 19H00

NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil municipal du 06 novembre 2017

1. ADMINISTRATION GENERALE :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal de septembre 2017.

2. FINANCE :

• **Admission en non-valeur**

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs.

Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : recours amiable, lettres de rappel, commandement, opposition à un tiers détenteur auprès des banques, de l'employeur ou de la CAF.

Le comptable informe le conseil municipal qu'il n'a pu recouvrer certains titres et en conséquence demande leurs admissions en non-valeur ; il s'agit de factures impayées à hauteur de 110,04€.

Par principe, Pascale VIROT refuse d'acter cette demande, certaines non-valeurs correspondant à des pénalités périscolaires. Elle rappelle qu'au travers du règlement de ce service, il a été décidé de créer des pénalités, plutôt que de procéder à des exclusions temporaires, il est n'est donc pas concevable d'annuler des pénalités pour non-respect du règlement.

Vote : « contre » à l'unanimité

• **Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère**

Dans le cadre de la dotation territoriale de l'agglomération grenobloise 2018, la commune d'Herbeys souhaite présenter au Département de l'Isère deux projets :

✓ Réhabilitation de l'ancien cimetière communal.

Ce cimetière historique se situe au centre bourg du Villard, à proximité immédiate du Château d'Herbeys classé aux monuments historiques et longtemps propriété des Evêques de Grenoble.

La réhabilitation de cet espace public est devenue prioritaire en raison de sa vétusté et du risque d'éboulement que le mur d'enceinte fait courir aux riverains et aux familles des défunts. La commune souhaite par ailleurs poursuivre ses efforts en faveur de l'accessibilité des lieux publics. Le projet consiste à aménager les allées pour une circulation accessible à tous, soit par des dalles alvéolées enherbées ou la pose de résines et à créer une rampe d'accès à l'église. Le projet représente enfin une solution durable dans un secteur écologiquement fragile : en effet le cimetière du bourg surplombe un cours d'eau, où l'utilisation de produits pesticides est strictement interdite.

Au titre de ce projet, madame le maire souhaite qu'une demande de subvention soit faite auprès du département pour l'attribution d'une subvention de 13 132€, soit 35% du coût de l'opération estimé à 37 520€ H.T.

Jacques Clay demande qu'un groupe de travail se constitue afin de décider de manière collégiale de la solution technique, écologique et esthétique la plus adaptée.

Vote : pour unanimité

✓ Projet de réhabilitation de l'école communale.

L'école d'Herbeys a été construite dans les années soixante-dix pour sa partie la plus récente, venant agrandir l'école historique. Ces bâtiments ne répondent pas aux normes d'accessibilité tant au niveau de l'accès à l'établissement, qu'au niveau des sanitaires qui nécessitent des travaux de mise en conformité.

Par ailleurs pour améliorer la fonctionnalité des locaux, il convient de réaménager la distribution des mètres carrés, afin de disposer de salles de classe plus grandes, adaptées aux nombres d'élèves et créer des zones de stockage. Il convient également de mettre aux normes d'hygiène la douche et les sanitaires.

Enfin, le mur d'enceinte historique de l'école nécessite de gros travaux de réfection pour assurer la sécurité des enfants dans le temps des récréations.

La subvention du département est évaluée à 23 446 €, soit 35% du coût de l'opération estimé à 66 990€ H.T..

Le conseil est sollicité pour approuver chaque projet et appuyer la demande de subvention

Vote : pour unanimité

Jacques Clay souhaite souligner que tous ces aménagements (cimetière, école) de même que ceux entrepris pour la construction de la nouvelle cantine ou l'extension de la MPT, constituent autant de projets d'intérêts général et pas propres à répondre à UNE seule catégorie d'habitants.

Un groupe de travail composé d'élus, de bénévoles et d'utilisateurs de la bibliothèque est également prévu autour d'Isabelle Paturel pour réfléchir à l'aménagement intérieur de la future bibliothèque.

3. PETITE ENFANCE : Convention de mutualisation des frais de loyers et fluides de la crèche « Les Canailloux » avec la commune de Brié et Angonnes

Depuis 1989, l'association les Canailloux propose, aux communes de Brié et Angonnes et d'Herbeys, une offre de berceaux pour accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans.

Les communes ont historiquement soutenu matériellement et financièrement cette structure associative, qui a obtenu un agrément de la Caisse d'Allocation familiale (CAF). En 2017, la CAF a entériné un contrat enfance jeunesse (CEJ) entre l'association et les deux communes sur la totalité des 20 places disponibles. La CAF a par ailleurs encouragé les communes, bénéficiaires de l'aide du CEJ, à prendre en charge directement le loyer et les combustibles de l'établissement.

Dans ce contexte, il est proposé que les loyers et les charges de combustibles des locaux de la crèche soient répartis entre les deux communes, au prorata du nombre de places dédiées pour chacune d'elle, soit 13 places pour la commune de Brié-et-Angonnes et 7 places pour la commune d'Herbeys.

Pour l'année 2017, le remboursement à la charge de la commune d'Herbeys s'élève à 10 034.38€, correspondant au :

- Loyer annuel pour 8750€ (= 25 000 € x 7/20 places)
- Combustible pour 1284.38€ (= 3 669,66 € x 7/20 places).

Le conseil est sollicité pour :

- Approuver les termes d'une convention entre les deux communes pour l'année 2017 (cf. doc annexe) ;
- Habilitier madame le maire à signer ce contrat.

Jean-Noël Causse regrette que le montant à la charge de la commune soit si élevé, la CCSG ayant grandement participé à l'époque au financement de travaux pour la crèche; il lui est rappelé que depuis d'autres travaux de conformité ont été exigés par la Protection Maternelle et Infantile du Département pour ne pas fermer l'établissement de petite enfance.

Vote : 1 abstention et 13 « pour »

4. SCOLAIRE : Conventions au titre de la participation aux frais du centre médico-scolaire

La commune est sollicitée pour financer une quote-part des frais de fonctionnement du centre médico-scolaire (CMS) d'Echirolles et de Crolles.

A titre d'information, les CMS dépendent du Ministère de l'Education Nationale et regroupent une équipe généralement constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières, parfois de puéricultrices, et d'un secrétaire médico-scolaire. Ces centres à mi-chemin entre éducation et médecine ont pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre enfants, parents et enseignants. Ils organisent notamment les bilans de santé qui ont lieu avant l'entrée au CP, à la fin de l'école primaire et en 3e au collège.

Les participations s'élèvent respectivement à 151€ et 115.71€, elles n'ont aucun caractère obligatoire pour les communes dispensées de l'obligation de créer un CMS (- 5000 habitants) (cf. article L. 2321-1 du code général des collectivités territoriales et avis Conseil d'État du 1/12/1992).

Vote : 10 « contre », 1 abstention et 3 « pour »

5. 100ème Congrès des maires : Défraiement

Considérant :

- l'article L 2123-18 du CGCT qui dispose que " les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux " ;
- le 100^{ième} Congrès des Maires et des présidents de communautés de France prévu du 20 au 23 novembre 2017 à Paris,

Madame le maire demande au conseil de la mandater pour y participer et d'autoriser le remboursement au réel de ses frais de transport et de séjour.

Ce salon est l'occasion de rencontrer des entreprises innovantes, d'entendre des conférences spécialisées et de participer à des ateliers thématiques. A la demande de certains élus, il est convenu de limiter le défraiement à 500€ maximum.

Vote : pour à l'unanimité

6. Informations diverses

- **Orange** : En 1997, un contrat avait été établi entre la commune et la société Orange pour implanter un relais de radio téléphonie. Ce bail arrive à terme en septembre 2018 : des négociations sont en cours ainsi qu'une mise en concurrence, une antenne pouvant être partagée par plusieurs opérateurs. Pour ce faire, des rencontres sont organisées.
- Protection des captages de Casserousse : Suite à la commission SPER du 20 octobre dernier, plusieurs hypothèses ont été évoquées pour pérenniser les captages en eau potable: Au début des années 1980, une étude avait été conduite pour renforcer les ressources en eau de Chamrousse. Seul le secteur des lacs Robert avait été retenu comme potentiellement intéressant. L'étude a d'ailleurs montré qu'en définitive, les lacs fuyaient à travers les fissures du cristallin (sous les brèches Robert) et ce projet a été abandonné.
La solution ne consiste donc pas à chercher à remonter les captages, mais les protéger là où ils se trouvent.
- Liste des marchés publics 2017 : cf. tableau
- Quelques brèves du dernier conseil métropolitain de novembre :
 - Actualisation schéma directeur d'assainissement : les élus en charge de l'urbanisme s'inquiètent de ce point car toutes leurs requêtes en ce sens sont restées sans suite.
 - ...

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 11 DECEMBRE 2017